

Appel d'ACTARES et de l'ARPIP aux actionnaires de Novartis



Lausanne, le 21 novembre 2011

Les arguments donnés par Novartis pour justifier les mesures de réductions de coûts annoncées le 25 octobre, particulièrement la fermeture du site de Nyon, sont loin d'être convaincants. ACTARES, actionnariat pour une économie durable et l'ARPIP, association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance, lancent un appel commun aux actionnaires afin d'interpeller les responsables de la société. L'actionnariat privé et institutionnel – surtout si porteur des intérêts des travailleuses, des travailleurs et de la population des régions concernées – ne peut pas cautionner les décisions annoncées par la multinationale pharmaceutique.

Les actionnaires doivent refuser d'endosser la responsabilité des décisions prises par les instances dirigeantes de Novartis. Les raisons avancées par la multinationale pour expliquer la fermeture du site de Nyon et le démantèlement de ses activités bâloises sont vagues et imprécises. Les incertitudes économiques, les fluctuations de change ou encore l'augmentation des dettes publiques invoquées ne touchent pas seulement la Suisse, mais l'ensemble de la planète. Loin de paraître rationnelle, la décision donne l'impression d'une démarche arbitraire.

Les caisses de pensions comptent parmi les investisseurs suisses. À de rares exceptions près, elles détiennent toutes des actions de Novartis au sein de leurs portefeuilles. Du moment qu'elles gèrent l'argent des travailleuses et des travailleurs, elles ont le devoir de demander des comptes aux responsables de la multinationale et de marquer le cas échéant leur désapprobation. L'ARPIP appelle les membres des conseils des institutions de prévoyance qui représentent le personnel à agir dans ce sens. Pourquoi le personnel a-t-il été tenu à l'écart, une fois la nouvelle connue ? Le partenariat avec les autorités politiques, systématiquement appelées à soutenir la place industrielle, a-t-il été respecté ? Quelle vision d'avenir amène Novartis à délaisser son pays d'origine ?

ACTARES regroupe essentiellement des actionnaires ad personam en provenance de l'ensemble du pays et qui exigent des entreprises le respect des critères de durabilité économiques, écologiques et sociales. À ce titre, toutes les personnes détentrices d'actions Novartis qui ont le sens des responsabilités sont invitées à se joindre aux membres d'ACTARES dans leurs prochaines interventions à la tête de l'entreprise bâloise.

L'appel commun de deux organisations représentant des cercles bien distincts est une première qui témoigne de l'incompréhension suscitée par le plan de démantèlement de Novartis.

Informations complémentaires:

- ARPIP: Jacques Robert, Président, 079 476 59 09

- ACTARES: Roby Tschopp, Directeur, 078 712 03 27